



Création d'emplois



Bénéficiez des aides du Conseil général de la Somme pour financer les créations d'emplois liées à votre projet de développement

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

>>> les projets générateurs de création d'emplois représentant :

- > soit une augmentation de 20 % des effectifs en CDI au minimum par rapport à l'effectif initial du site concerné,
- > soit une création de plus de 25 emplois en CDI au minimum.

>>> et qui impliquent des investissements immobiliers

Ce dispositif d'aide est susceptible d'être complété par une aide du Conseil régional de Picardie et d'autres financeurs publics (Union européenne, État, collectivités).

Pour tout renseignement :



Somme Développement

Votre interlocutrice : Sabrina GENOIS
54 rue Saint Fuscien - BP 32615
80026 AMIENS Cedex 1
tél. : 03 22 71 81 70
www.somme-developpement.fr

Groupes industriels ou grandes entreprises industrielles

À qui s'adresse cette aide ?

Cette aide s'adresse aux groupes industriels et aux grandes entreprises industrielles ayant un projet de développement qui implique des investissements immobiliers.

Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de la subvention est déterminé en fonction du nombre de création d'emploi et dans la limite des taux fixés par la réglementation en vigueur.

Cette aide est basée sur la masse salariale supplémentaire des nouvelles embauches des 2 premières années du projet de développement.



Les recrutements ne doivent pas avoir été réalisés avant l'examen de votre dossier de demande d'aide par le Conseil général.